



ÉDITORIAL

La rentrée sera numérique!

Nous n'avons jamais cessé d'accompagner les enfants d'Alès dans la préparation de leur avenir.

Nous continuons cette démarche avec le numérique!

Le numérique : Cette année un effort sans précédent sera fait pour équiper chaque classe des écoles élémentaires avec un VPI (vidéo projecteur interactif) piloté par un ordinateur.

Cela a un coût considérable (106 VPI sont déployés dans les écoles d'Alès) mais on ne peut préparer les écoliers d'Alès sans leur offrir un équipement à la hauteur des enjeux de formation au service de la jeunesse.

Les travaux : La mise en place de rencontres annuelles avec les directeurs et les directrices, les représentants des écoles et les services permettent un meilleur ajustement et une réalisation plus rapide des travaux mis en œuvre.

L'accueil périscolaire : Conformément à la demande des parents, lorsqu'un nombre suffisant d'enfant est inscrit l'accueil est ouvert. Les prix sont modiques mais l'on doit offrir ce service aux parents.

Les fournitures scolaires: l'augmentation de la dotation, pour l'achat par les enseignants, votée l'an dernier est bien entendu maintenue et le budget investissement (150 euros par classe) est systématisé avec un élargissement des fournisseurs retenus pour que les enseignants puissent trouver un choix élargi.

Plus de 3800 élèves vont retourner à l'école à la rentrée c'est à eux que nous nous adressons pour leur souhaiter une pleine réussite.

Bonne rentrée 2019/2020!

Max Roustan

Maire d'Alès, Président d'Alès Agglomération

Christian Chambon

Adjoint au maire d'Alès, délégué à l'Éducation

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	2
LA RENTRÉE 2019/2020	4
LES CLASSES PROPOSÉES	4
LES MOUVEMENTS DE DIRECTIONS	4
LES BUDGETS DES ÉCOLES	5
LA RESTAURATION SCOLAIRE	5/6
LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES ÉTUDES SURVEILLÉES	6
LES CP ET CE1 DÉDOUBLÉS DANS LES REP ET LES REP + / OBJECTIF : 100 % DE RÉUSSITE AU CP ET AU CE1	7
ACCUEIL DES ÉLÈVES DE MOINS DE 3 ANS	7
INSTRUCTION OBLIGATOIRE À PARTIR DE 3 ANS	8
PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)	8
LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS	9/10
ÉCOLE DE LA DÉCOUVERTE : cycle II -	11
LES ÉCOLES ALÉSIENNES	12
INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE	12

LA RENTRÉE 2019/2020

La politique de dérogation d'Alès

Comme chaque année, les effectifs scolaires suivent l'évolution démographique de la ville et de son agglomération. Afin de pouvoir garantir un fonctionnement cohérent et optimal de son système éducatif, la Ville s'appuie sur une carte scolaire qui attribue à chaque zone d'habitat une école. Toutefois, pour répondre aux besoins de certains parents qui préfèrent scolariser leur enfant près de leur lieu de travail ou près de chez leur assistante maternelle ou d'un grand-parent, la Ville d'Alès a, depuis des années, choisi de rester souple et d'accorder, au cas par cas, des dérogations aux parents qui le demandent pour une raison fondée.

Cette année encore, la commission réunissant l'adjoint au maire d'Alès délégué à l'Éducation et l'inspectrice de circonscription s'est réunie courant juin pour étudier environ 150 demandes.

Des effectifs relativement stables

> Établissements publics : environ 3 000 élèves.

> Établissements privés : environ 830 élèves.

LES CLASSES PROPOSÉES

9 écoles élémentaires

• Nombre de classes : 68 + 5 ULIS-école (*)

• Capacité d'accueil : environ 1700 élèves + élèves d'ULIS-école (*)

9 écoles maternelles

• Nombre de classes : 39

• Capacité d'accueil : environ 1 050 élèves

5 écoles primaires (élémentaires et maternelles regroupées)

• Nombre de classes primaires élémentaires : 26 + 3 ULIS-école (*)

• Nombre de classes primaires maternelles : 13

• Capacité totale d'accueil : environ 1000 élèves + élèves d'ULIS-école (*)

Ouvertures et fermetures de classes en 2019

> Ouvertures

- Romain Rolland maternelle
- Claire Lacombe maternelle
- Paul Langevin élémentaire
- 2 dispositifs de CE1 dédoublés (Panséra et Paul Langevin)

> Fermetures

- Claire Lacombe élementaire
- Veigalier

(*) Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école. Elle permet la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, auditives ou visuelles, ainsi que des troubles multiples associés (pluri handicap ou maladies invalidantes).

Source : ministère de l'Éducation nationale - http://eduscol.education.fr

LES MOUVEMENTS DE DIRECTIONS

Nouvelles directions pour les écoles :

- Claire Lacombe élementaire Mme Chayne Céline
- Marie Curie élémentaire Mme Oriol Anne
- Paul Langevin élémentaire M. Mazoyer Lionel
- Près St Jean maternelle Mme Monnereau Mégane

LES BUDGETS DES ÉCOLES

Le budget de fonctionnement des écoles d'Alès

> Le budget de fournitures scolaires est de 51€/élève.

Ce budget sert aux enseignants pour effectuer les achats de papeterie, peinture, fournitures de bureau, jeux et jouets pédagogiques, livres scolaires,..

Le budget de petit investissement matériel des écoles d'Alès

Les écoles peuvent bénéficier d'un budget permettant d'effectuer des achats en petit investissement (trottinettes, postes CD, plastifieuse, relieuse, tapis de sport, ...).

Ces achats, souvent demandés par les écoles, ne pouvaient pas toujours être honorés. Désormais, chaque école se voit attribuer un budget de 150€ par classe pour tous les petits achats qui n'entrent pas dans la catégorie des fournitures pédagogiques.

Le transport scolaire

Il est pris en charge par Alès Agglomération, pour un budget total de 200 000 €/an : transports pédagogiques (musées, théâtre, cinéma, festivals, école de la découverte, centre nautique, ...) et transports vers les restaurants scolaires.

Les aides aux familles

L'aide à la pratique d'un sport et l'aide à la rentrée scolaire (enfants de maternelle) sont d'un montant de 60 € et sont attribuées sous conditions notamment du quotient familial. Par exemple, pour l'aide à la cantine, la prise en charge varie de 50 à 75 % du prix du repas.

Les frais de personnel

Soit plus de 120 personnes, agents du service Éducation, animateurs, mais aussi tous les agents des autres services municipaux concernés, comme les bâtiments communaux, service Animation Enfance Jeunesse, Sports, service Propreté, service Paysage, etc.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

- > La Ville prend en charge 70 % de ce budget, soit environ 1 M€/an. Le coût d'un repas (tous frais inclus) est d'environ 8 €, alors qu'il est facturé aux familles entre 1 € et 3,95 € pour les habitants d'Alès Agglomération dont les enfants sont scolarisés à Alès (aide calculée en fonction du QF par le CCAS).
- > 116 548 repas ont été servis en 2018/2019 dans les 6 restaurants scolaires de la ville, soit une moyenne de 844 repas/jour.
- > Afin d'assurer des repas de qualité, les circuits courts sont privilégiés. Depuis le 1er janvier 2016, les enfants peuvent bénéficier de pain traditionnel confectionné par des boulangers locaux avec la farine LOU PAN D'OC.

Un nouveau marché d'acquisition et livraison de repas a été conclu avec le prestataire « Terres de cuisine ». Il a pris effet en septembre 2018 et ce pour une durée de 4 ans.

En pratique

- Possibilité de réserver ou annuler des repas, ainsi que régler ses factures sur le site Espace famille et citoyen : **www.espace-citoyens.net/alesagglo/** (les familles doivent remplir un dossier unique de pré-inscription et fournir les pièces justificatives demandées).
- Les modalités de réservation ont été modifiées : désormais, les familles doivent réserver le repas de leur enfant le jeudi 12h dernier délai pour la semaine suivante, soit le jeudi pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi. En cas de réservation hors délai ou de présence sans réservation, une pénalité sur le prix du repas pourra être appliquée par Alès Agglomération. De même, en cas d'annulation hors délai ou de non consommation sans justificatif, une pénalité sur le prix du repas pourra également être appliquée par Alès Agglomération (à partir du 2º jour).
- Accueil des enfants allergiques dans les restaurants scolaires, après établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les enfants apportent leur panier repas, mais peuvent déjeuner avec leurs camarades. Prix d'un PAI : 1.31 €.

Tarifs

Écoles d'Alès

Repas enfant (y compris enfants en Classe Spécialisées ULIS Thérapeutiques)	3,95 €
Repas - Habitant hors Alès Agglomération	5,94 €
Repas enfant majoré (selon conditions fixées par le règlement intérieur)	6,00 €
Enfant ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas	1,31 €

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES ÉTUDES SURVEILLÉES

> Les accueils périscolaires sont mis en place dans certaines écoles suivant les besoins avérés aux horaires suivants :

7h/8h30 - 11h30/12h15 - 16h30/18h30.

Les modalités de réservation restent inchangées.

En revanche, et parallèlement aux nouvelles procédures mises en place pour la restauration scolaire, en cas de réservation hors délai ou de présence sans réservation, une pénalité sur le prix de l'accueil pourra être appliquée par Alès Agglomération. De même, en cas d'annulation hors délai ou d'absence sans justificatif, une pénalité sur le prix de l'accueil pourra également être appliquée par Alès Agglomération (à partir du 2e jour).

> De nombreuses actions sont mises en place dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire et du Programme de Réussite Éducative (intervention de diverses associations, etc.).

Certains accueils du soir sont déclarés en Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP). Les ALP proposent des animations structurées avec des objectifs éducatifs et la possibilité de faire intervenir des prestataires pour des animations spécifiques: judo, escrime, danse, photo, théâtre,... En 2018/2019, 946 enfants ont bénéficié de ces activités.

> L'encadrement est assuré par du personnel diplômé (ATSEM, animateurs diplômés, associations).

En pratique

Possibilité de réserver ou d'annuler les accueils périscolaires sur le site Espace famille et citoyen : **www.espace-citoyens.net/alesagglo/** Les familles doivent remplir un dossier unique de pré-inscription et fournir les pièces justificatives demandées. Une fois ce dossier rempli, les familles réservent l'accueil souhaité.

Des études surveillées sont mises en place sur plusieurs écoles de la Ville, animées par des enseignants volontaires et rémunérés par la collectivité. En 2018/2019 153 enfants ont pu bénéficier de ce soutien.

Tarifs

Écoles d'Alès

Quotient Familial	ALP ET Accueils périscolaires : Tarif par accueil (matin, midi, soir)	
De 0 € à 470 €	0,55 €	
De 471 € à 730 €	0,75 €	
Plus de 730 €	0,85 €	
Tarif si présence sans réservation préalable (tarif unique et par accueil)		
3,00 €		

LES CP ET LES CE1 DEDOUBLES DANS LES REP ET LES REP +: OBJECTIF 100% DE REUSSITE AU CP/CE1

Au début de l'été 2017, M. le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé ses 4 mesures phares pour « *bâtir l'École de la confiance* » et parmi elles le dédoublement des classes de CP en REP+ pour la rentrée 2017.

En tout, ce sont 300 000 élèves de CP et CE1 au niveau national qui ont pu bénéficier de ces mesures.

Cette mesure devrait se poursuivre dans le temps par le dédoublement des GS en REP et REP+ en 2020 et 2021.

Nous entrons donc pour la rentrée 2019 dans la troisième phase de mise en œuvre de ce programme, à savoir le dédoublement des CE1 de REP+.

À l'échelle de la ville d'Alès, voici les dédoublements opérés depuis 3 ans :

Dédoublement de CP, de REP et REP+

• Paul Langevin

- Louis Pasteur
- Louis Leprince Ringuet
- Les Promelles

Panséra

Près St Jean

• Tamaris

- LIGS OF Dealt
- Germain David

Dédoublement de CE1, de REP et REP+

• Germain David

Paul Langevin

Louis Pasteur

- Près-Saint-Jean
- Louis Leprince Ringuet
- Tamaris

• Les Promelles

Veigalier

Panséra

Certains aménagements ont été effectués par la Ville afin que les enfants puissent être accueillis dès la rentrée (déménagement d'accueils périscolaires, location de structure mobile, organisation différente de la répartition des salles de classe, achat de mobilier...)

Pour l'Éducation Nationale, cela signifie notamment un redéploiement des enseignants du dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

ACCUEIL DES ÉLÈVES DE MOINS DE 3 ANS

La Ville d'Alès a créé les premières classes accueillant les moins de trois ans à la rentrée 2014, dans les écoles maternelles Paul Langevin et Prés Saint-Jean. Depuis, ce dispositif s'est bien ancré sur le territoire en s'élargissant, d'abord à la rentrée 2015, à l'école du Panséra, puis à la rentrée 2016, aux maternelles des Promelles et de Mandajors (regroupant les élèves de Mandajors et de Nadine Worms).

Cette année, le dispositif des Promelles a été fermé par l'Education Nationale.

- > Pour la collectivité, ces créations ont un coût avoisinant généralement les 20 000 €/dispositif, car cela nécessite des travaux conséquents : aménagement de l'espace (point d'eau, sanitaires, mobilier et matériels adaptés aux tout-petits), formation des ATSEM,... En règle générale, deux salles de classe sont dédiées à l'accueil des moins de trois ans, avec un "espace classe" et un "espace motricité".
- > Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants à partir de 2 ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. Le ministère de l'Éducation Nationale indique : « Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. »

Les classes sont aménagées de façon à respecter le rythme et l'éveil des tout-petits. Les journées de classe sont également prévues de façon à ce que chacun puisse évoluer à son rythme.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE À PARTIR DE 3 ANS

En mars 2018, lors des "Assises de l'école maternelle", le Président de la République a annoncé sa décision d'abaisser l'âge légal de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans.

Cette mesure entre en vigueur à la rentrée de septembre 2019, elle ne touchera qu'un faible nombre d'élèves au niveau national, puisqu'aujourd'hui plus de 97 % des enfants de 3 ans (et quasiment 100 % des enfants de 4 à 6 ans) sont scolarisés.

Au total, ce sont un peu plus de 25 000 élèves au niveau national qui devraient être impactés par cette réforme.

Rappelons toutefois qu'au nom de la liberté d'enseignement, ce n'est pas l'école qui est obligatoire mais l'instruction. Celle-ci peut se faire, au choix des parents, dans un établissement d'enseignement public, privé ou à domicile.

Il est à noter que depuis la loi du 28 mars 1882 c'est la première fois que l'âge de l'instruction obligatoire est abaissé. Il avait à deux reprises été augmenté (de 13 à 14 ans en 1936 et de 14 à 16 ans en 1959).

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le PEDT se définit comme étant l'outil d'une stratégie dynamique et participative. Il permet de décliner et d'assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans. Il s'inscrit dans une démarche partenariale : Alès Agglomération, Éducation Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, partenaires associatifs, parents...

Sur l'année 2018/2019 ont été mis en oeuvre :

- > les ateliers d'accompagnement à la lecture: 3 fois par semaine sur 10 écoles de la ville d'Alès dans le cadre du Programme de Réussite Educative,
- > les ateliers d'accompagnement au langage: 3 fois par semaine sur 4 écoles de la ville d'Alès.
- >21 études surveillées sur 8 écoles de la ville d'Alès,
- >25 actions éducatives, culturelles, sportives déployées sur les strucutres petite enfance et sur les temps péri et extra scolaires avec l'intervention d'acteurs associatifs.

De très nombreux enfants ont participé aux différents projets menés tout au long de l'année sur les établissements scolaires et plus largement sur différentes structures de l'agglomération. Pour l'année scolaire 2019/2020 tous les projets seront reconduits, voire renforcés, suivant les besoins et les attentes des enfants.

LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La Ville engage d'importants chantiers pour améliorer l'accueil des élèves

TRAVAUX ÉCOLES 2019 - SERVICE ÉDUCATION

ENSEMBLE DES ECOLES

Travaux suite commission de sécurité

Stores dans plusieurs écoles

ECOLES MATERNELLES

CHANTILLY

Enrochement mur du bas

Peinture de l'école entière

CLAIRE LACOMBE

Gâche électrique périscolaire (2º clavier dans le péri)

Reprise enrobé cour à plusieurs endroits (flaques et évacuation eau)

PAUL LANGEVIN

Aménagement intérieur et façades

PRÉS ST JEAN

Coquilles des fenêtres – fermetures chassis coulissants

MANDAJORS

Fixation volets bois

Porte d'entrée

Faux plafonds + luminaires salle motricité

Peinture salle de motricité + hall + WC + Classe (total RDC)

Reprise des sols RDC + 1er

Rangements vélos

ROMAIN ROLLAND

Détecteurs lumière salle péri

Faux plafonds + luminaires salles de classe

Peintures école complète

FAUBOURG DU SOLEIL

Peintures RDC

Faux plafonds + luminaires salle de motricité

Portail d'entrée

NADINE WORMS

Cabane à vélos cour du haut

Etanchéité terrasse

MARIE CURIE

Peinture façade (reprise complète)

CALENDRETA

Réhabilitation 1ere tranche (menuiseries, VMC, peinture, toiture)

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

CLAIRE LACOMBE

Gâche électrique périscolaire (2^e boîtier)

Vitre à reprendre sous charpente métallique

Dépose climatisation existante

Étanchéité sur salle info

Porte chaufferie

GERMAIN DAVID

Reprise fenêtres salle sous préau + rideaux amovibles (vénitiens)

Raccordement réseau pluvial façade arrière

Aménagement abords Algeco

LOUIS PASTEUR

Grillage 2^e tranche

Désenfumage cage d'escalier

MARIE CURIE

Brise soleil ou store RDC périscolaire

Reprise enrobé cour à plusieurs endroits (flaques et évacuation eau)

ROMAIN ROLLAND

Odeurs bât du bas suite reprise sanitaires

Gâche périscolaire

Toiture CLIS

PRÉS SAINT JEAN

Épaufrures en façade

Peinture cage d'escalier

Peinture 2ème étage

FRÉDÉRIC MISTRAL

Vide seau cour avant sous préau

Protection poteaux

Évacuation lave linge + porte CF

VEIGALIER

Revoir pignon moisissures

2 portes côté rue

Stores extérieurs

ÉCOLES PRIMAIRES + CANTINES
MONTÉE DE SILHOL
Reprise enrobé tout autour de l'ascenseur
Rideaux occultants
Reprise marche isolée + rampe salle MS (suite à CS)
Verre à remplacer salle péri (suite à CS)
Menuiserie cage d'escaliers
Auvent Dalo maternelle + protection poteaux
TAMARIS
Commande fenêtres impostes HS
Reprise façade
Remplacement sanitaires
Point d'eau 2ème étage
Peinture et reprise des salles de classe sous l'ancienne verrière + couloir
Conformité chaufferie
Désenfumage escaliers
Étanchéité fenêtres 1 ^{er} étage côté Ouest
5 portes intérieures doubles à remplacer
4 doubles portes vitrées maternelle à remplacer
LES PROMELLES
Reprise enrobé cour

Couloir étage, reprise des chéneaux + peinture intérieure Réfection façade Auges dans le couloir de l'étage Sol béton du préau Portillon fond de cour qui a disparu pendant les travaux
Auges dans le couloir de l'étage Sol béton du préau
Sol béton du préau
•
Portillon fond de cour qui a disparu pendant les travaux
i ortinon rona ac coar qui a dispara pendant les travaux
Reprise clôture sur muret extérieur (dans la lignée de la clôture maternelle)
Brise soleil
Couverture de l'escalier qui mène à l'élémentaire
LE PANSÉRA
Détecteur devant entrée
Visio + gâche
Portes issues de secours
Porte cantine
Reprise enrobé tour d'arbres
CANTINES
CAZOT – Reprise réseau EU
PRÉS ST JEAN – Reprise étanchéité

Le coût total des travaux en 2019 est d'environ 1 000 000 €.

ÉCOLE DE LA DÉCOUVERTE : cycle II

Sensibilisation à la science, à l'environnement, à l'art et à l'informatique

La Ville d'Alès offre aux enseignants qui le désirent la possibilité de faire pratiquer à leurs élèves des activités de découverte, durant une semaine, au Pôle culturel et scientifique de Rochebelle.

D'octobre à juin, l'École de la Découverte accueille en moyenne 2 classes par semaine (classes maternelle et élémentaire de cycle II, grande section maternelle, CP, CE1 et classes ULIS destinées aux élèves porteurs de handicap).

Participation demandée aux familles : 15 € par élève (il comprend le transport, le repas, les animations, les randonnées pédagogiques).

Cette école (variante des classes vertes) permet aux élèves de développer leur autonomie et de découvrir la citoyenneté. **Tous les contenus pédagogiques sont validés par l'Éducation Nationale.**

- **Le matin :** 4 ateliers pédagogiques sont proposés par les animateurs de l'École de la Découverte, sur les thématiques suivantes :
- Les sciences.
- L'informatique.
- Les arts plastiques.
- La nature.
- > L'après-midi: les élèves participent à des ballades pédagogiques à thèmes, à des jeux d'orientation ou à des ateliers animés par des structures associatives telles que l'ASPI qui propose des ateliers jardin ou encore la MNE-RENE30 qui propose la découverte de la biodiversité, de l'éco-citoyenneté et du patrimoine naturel.

Sur l'année 2018/2019 1163 enfants ont été accueillis.



LES ÉCOLES ALÉSIENNES

Écoles maternelles publiques

- Chantilly
- Claire-Lacombe
- Faubourg du Soleil
- Mandajors
- Marie Curie
- Nadine Worms
- Paul Langevin
- Prés-Saint-Jean
- Romain-Rolland

• Écoles élémentaires publiques

- Claire-Lacombe
- Frédéric-Mistral
- Germain David, dont 1 ULIS-école (*)
- Louis Pasteur
- Marie Curie
- Paul Langevin, dont 1 ULIS-école (*)
- Prés-Saint-Jean, dont 1 ULIS-école (*)
- Romain-Rolland, dont 1 ULIS-école (*)
- Veigalier, dont 1 ULIS-école (*)

• Écoles primaires publiques (maternelles + élémentaires)

- Louis Leprince-Ringuet, dont 1 ULIS-école (*)
- Pansera
- Tamaris
- Promelles, dont 1 ULIS-école (*)
- Montée de Silhol, dont 1 ULIS-école (*)

Écoles privées

- Calandreta de Gardons
- École catholique Notre-Dame
- École catholique Saint-Éloi
- École catholique Taisson

(*) Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école. Elle permet la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, auditives ou visuelles, ainsi que des troubles multiples associés (pluri handicap ou maladies invalidantes).

Source : ministère de l'Éducation nationale - http://eduscol.education.fr

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La Ville d'Alès est regroupée sous l'autorité d'une seule inspectrice : Anne Martin.

Inspection Éducation Nationale Alès I 11, rue Pasteur, 30100 Alès tél. 04 66 52 35 01



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication tél. 04 66 56 10 46 servicepresse@ville-ales.fr